

PLAN
REGLEMENTAIRE
A-9

Zonage et dispositifs pré-opérationnels

EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
**LANDRETHUN-
LE-NORD**

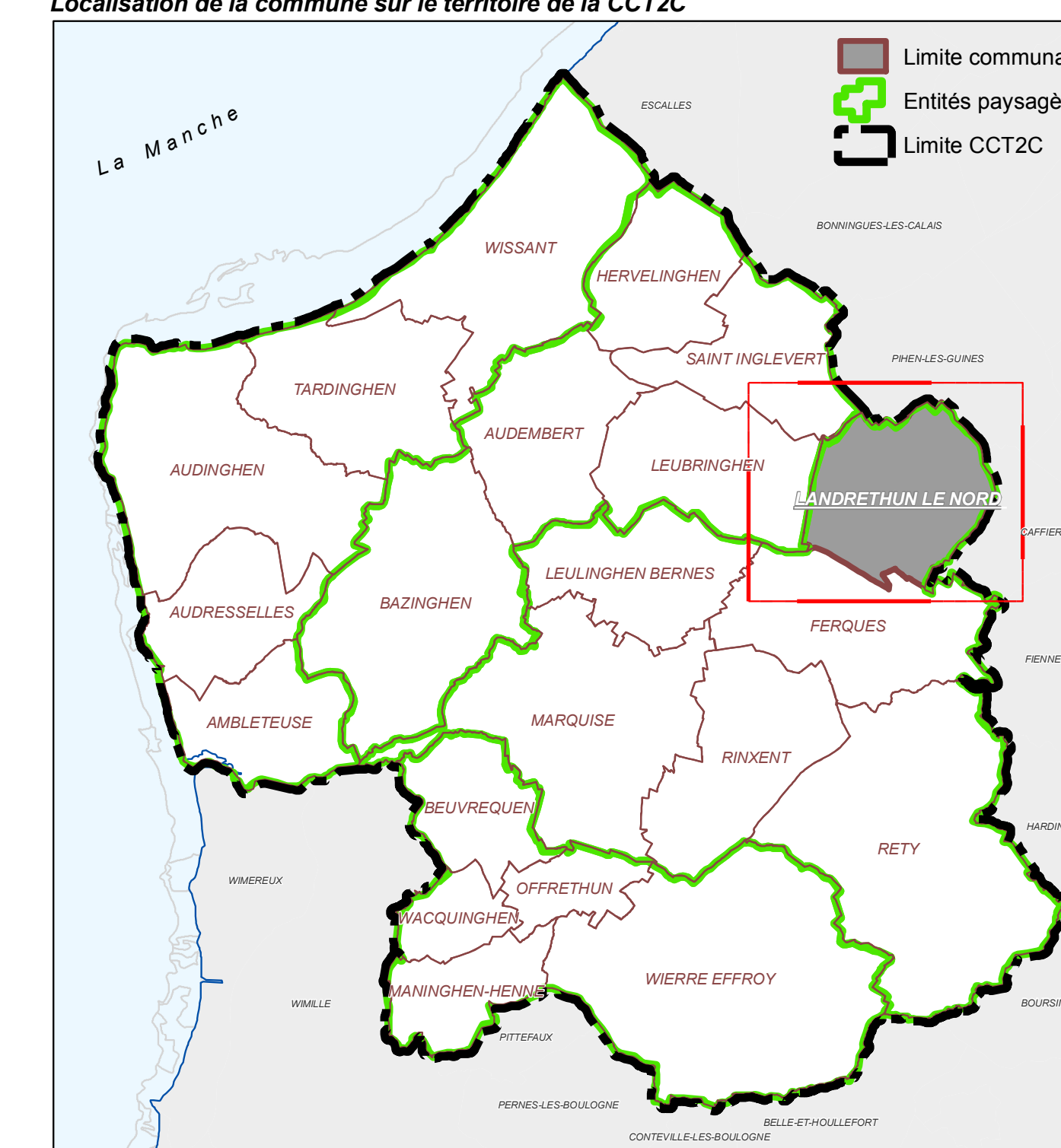
Vu par délibération du
Conseil des Communes de Coteaux
du 12 novembre 2018 et 30 avril 2019
approuvée par l'Assemblée
départementale



ARRET DE PROJET LE 21 novembre 2018 et 30 avril 2019
(seconde délibération prévue par l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION LE 4 décembre 2019

BOULOGNE-SUR-MER
Développement
C o t e a u x
Agence d'attractivité, d'urbanisme
et de développement économique

Localisation de la commune sur le territoire de la CCT2C



Information
En plus des dispositions représentées au plan A, il est nécessaire de consulter les plans
réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPRI des pieds de
Coteaux et Wateringues en cours d'élaboration et dont les aléas sont représentés au plan C.

Légende :

Pour les règles applicables dans les zones du plan, se reporter au titre III du Règlement du PLUI

ZONAGE (art. L151-9 du CU)

- Zones urbaines
- Zones à urbaniser
- Zones agricoles
- Zones naturelles et forestières
(dont Zones marines)

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt
général et aux espaces verts (art. L151-41 du CU)
- Emplacement réservé en vue de la réalisation de programme de logements (art.
L151-41) du CU)

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Périmètre d'attente de projet
d'aménagement global (art. L151-41
du CU)
- Secteur de mixité sociale
(art. L151-15 du CU)
- Règle graphique d'implantation des
constructions par rapport aux voies
et emprises publiques
(art. R. 151-39 du CU)

INFORMATIONS DU FOND DE PLAN

- Bâti Cadastre
- Bâti ou groupe de bâtis
ajouté au Cadastre
- Parcelle Cadastre
- Limite communale
- Site OAP Aménagement
- Linéaires divers
- Hydrographie
- Cimetières
- Aérodromes; Stades, équipements sportifs

Echelle de référence : 1/5 000
0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Réalisation BDCC et CCT2C avec : ©IGN - BD Cartho® (2005) & BD Topo® (2011), ©DGI cadastre numérisé (2019).

